

CHARTRE D'ADHÉSION

Cette charte est susceptible d'évoluer pour s'ajuster à la réalité du fonctionnement quotidien de La Forge et est régulièrement mise à jour.

Dernière mise à jour le 10 mars 2026

PRÉAMBULE

L'association La Forge a pour objet :

- de permettre à ses adhérents d'avoir accès à une alimentation de qualité issue de l'agriculture biologique et/ou locale ainsi qu'à des produits écologiques et/ou en circuit court et/ou issus du commerce équitable ; pour la réalisation de son objet, l'association achète et revend des produits, avec une faible marge, sans but lucratif ;
- de privilégier les modes de production et de distribution écologiques dans une optique de minimisation de l'impact environnemental ; à ces fins, l'association réalise notamment des achats groupés ;
- de favoriser les échanges entre les consommateurs et les producteurs locaux professionnels ou citoyens ;
- d'encourager le développement d'alternatives au modèle de consommation alimentaire dominant ;
- de développer des échanges, des actions culturelles, d'éducation populaire, sociétales, environnementales, des services solidaires ;
- de contribuer à lutter contre les exclusions et les inégalités alimentaires, sanitaires, sociales, économiques et culturelles, et au développement du lien social, particulièrement par l'action participative de ses adhérents ;
- ou toutes autres actions que l'association jugera nécessaires.

DEVENIR ADHÉRENT.E À LA FORGE

Une adhésion est valable pour un foyer : un foyer désigne l'ensemble des occupants d'une même adresse sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté ou de communauté de vie (trois adultes maximum).

Par exception, un foyer adhérent peut accueillir deux adultes ("foyer partagé") n'habitant pas à la même adresse, ceci afin de partager la charge financière et de services, pour les

personnes vivant seules par exemple. Toute adhésion de ce type doit préalablement avoir reçu l'accord du bureau.

Pour adhérer à l'association, toute personne doit :

- avoir pris connaissance et adhérer pleinement à la présente charte et aux statuts de l'association (ces documents peuvent être consultés sur place ou envoyés sur demande par email)
- avoir déposé un bulletin d'adhésion complété de l'ensemble des informations demandées
- s'être acquittée de la cotisation telle que précisée au paragraphe "Cotisation" de la présente charte.

OBLIGATION DE SERVICE

Le service est obligatoire pour chaque foyer adhérent par période de 4 semaines à La Forge.

Le service peut prendre plusieurs formes.

La majorité des services concerne la tenue du comptoir de l'épicerie pendant 2 heures, par équipes de 3 personnes.

D'autres services récurrents (réception des livraisons, ménage et propreté, rangement cartons et mise en rayon, etc.) existent.

Enfin, des services exceptionnels (bricolage, commandes et livraisons spéciales, organisation d'événements, etc.) peuvent être envisagés, en accord avec le bureau.

ABSENCES ET REMPLACEMENTS

Tout adhérent qui ne pourrait pas assurer un service auquel il s'est inscrit doit de sa propre initiative envoyer un mail aux adhérents pour trouver un remplaçant.

Tout adhérent doit par ailleurs informer le bureau de toute absence anticipée qui l'empêcherait de manière prolongée de réaliser ses services.

Le service manqué doit dans tous les cas être rattrapé.

En cas d'absences répétées, sur deux périodes consécutives, non rattrapées, l'adhérent perd le droit de réaliser des achats jusqu'à rattrapage complet des services manqués. La suspension provisoire de réaliser ses achats n'est pas une punition (et ne suspend pas l'adhésion), mais constitue une protection pour les autres adhérents qui sont forcés de réaliser des services en sous-effectif à cause d'une absence prolongée.

Les adhérents ne sont jamais obligés d'effectuer des tâches qu'ils ne peuvent pas ou ne souhaitent pas faire. Qui fait quoi au sein de La Forge se décide en concertation entre adhérents, en prenant en compte leurs souhaits, leurs capacités physiques et les besoins de La Forge.

L'organisation des services est régulièrement actualisée et communiquée aux adhérents. La version la plus récente peut être consultée [ici](#)

Les formations nécessaires pour savoir réaliser les tâches effectuées se font sur place, pendant le service.

Des services exceptionnels peuvent être comptabilisés et inscrits dans le planning. Par exemple (non limitatif) :

- gros bricolage (étagères, réparations, peinture, etc.)
- conception-fabrication de supports de communication
- organisation d'une livraison ponctuelle (oranges, abricots, clémentines, noix, comté, etc.)
- recherche de nouveaux produits et/ou de nouveaux fournisseurs
- chantiers participatifs (désherbage devant La Forge, etc.)
- toute autre idée sympathique bienvenue 😊

Tout service exceptionnel doit être validé par le bureau.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Chaque adhérent s'engage à respecter et à faire respecter par les autres adhérents les normes d'hygiène et de sécurité, notamment (et ce de manière non exhaustive) :

- se laver les mains avant de préparer du vrac
- bien refermer les seaux après usage
- ne pas laisser les pelles à vrac dans les seaux
- ne jamais entreposer de produits sur le sol
- ne pas laisser les enfants de moins de 12 ans servir le vrac
- donner deux tours de clés sur les deux verrous de la porte côté parking

- mettre la barre de porte et le cadenas sur la porte côté rue
- etc.

COTISATION

La cotisation d'adhésion à La Forge est valable pour une durée de 12 mois, et est réglée par chèque ou virement bancaire.

Elle est de **75 euros** pour un foyer et de **80 euros** pour un "foyer partagé".

Pour les adhérents dits « solidaires », dont la situation a été préalablement validée par un travailleur social de la ComCom du Clunisois, l'adhésion est payée par la ComCom (jusqu'à épuisement de la subvention allouée).

PRODUITS

Critères de référencement (sélection) des produits

1. Produits labellisés BIO (si centrale d'achat) ou producteurs locaux labellisés BIO ou travaillant comme en bio mais sans label (en cours d'obtention, ou biodynamie, ou pratique agricole similaire)

2. Produits STOCKABLES car pouvant être vendus avec certitude avant leur date d'expiration en répondant aux besoins culinaires des adhérents

Exceptionnellement, un foyer adhérent qui souhaite commander un produit spécifique non proposé à l'ensemble des adhérents (couches, croquettes pour animaux, produits sans gluten, format familial, etc.) peut en faire la demande auprès du bureau. Il s'engage à acheter le colisage complet correspondant.

3. Choix de la référence LA MOINS CHÈRE pour un format donné, ce qui amène à privilégier les grands formats.

Par exceptions :

- si une référence locale est plus chère que la référence centrale d'achat, les deux références sont proposées
- si une référence en vrac est plus chère que la référence en emballage individuel, les deux références sont proposées

Par défaut, le référencement n'est pas déterminé par la provenance affichée du produit (lieu d'origine des ingrédients, nationalité du producteur ou du lieu de transformation).

Toutefois, si il est possible de déterminer avec un niveau de certitude suffisant qu'il existe une référence de substitution plus écologique (bilan carbone nettement inférieur, absence de produits tels huile de palme / aspartame / etc., conditions d'exploitation des ressources dans le pays producteur, conditions de travail éthiques, etc.), un changement de référencement peut être envisagé.

Il est important de noter que le rôle de l'association n'est pas de dicter des choix moraux ou alimentaires à ses adhérents, mais de jouer un rôle de sensibilisation sur l'impact de nos habitudes de consommation alimentaire. Pour ce faire, La Forge fournit un certain nombre d'informations sur les produits pour permettre à chacun.e de réaliser un choix éclairé (Ecoscore, origine, fournisseur local ou pas, etc.).

PROCESSUS DE RÉFÉRENCEMENT / DÉRÉFÉRENCEMENT DE PRODUITS

Une liste d'environ 200 références est proposée à la vente.

Si une référence reste en stock trop longtemps et/ou génère des pertes (DLUO expirée), alors elle sort de la liste des références.

Une nouvelle référence est ajoutée au catalogue :

- si elle dispose d'une intention d'achat importante de la part des adhérents (au moins 3 adhérents), et est commandable à l'unité
- dans le cas contraire, elle est commandable en colisage complet uniquement par un adhérent.

Les adhérents peuvent suggérer de nouveaux produits qui seront étudiés par le bureau.

PAIEMENT

Deux moyens de paiement sont acceptés :

- Par chèque au nom de La Forge
- Par virement bancaire (SEPA) sur le compte de La Forge, en indiquant en référence le numéro d'adhérent (AD-0XX) ainsi que le(s) numéro(s) de panier(s) correspondant(s).

Les paiements en espèces ne sont pas acceptés.

PANIER

Les achats sont réalisés exclusivement via l'application La Pom', soit à distance (pour une "précommande épicerie"), soit sur place. Une fois inscrit et son adhésion validée (ou s'il n'est pas provisoirement suspendu), l'adhérent reçoit ses codes d'accès à La Pom' par email.

Un panier réalisé à distance (« précommande ») doit être retiré rapidement, idéalement lors du créneau d'ouverture le plus proche. Il est possible de faire récupérer sa commande par un tiers. Si une précommande de produits frais s'abîme avant enlèvement, La Forge se réserve le droit de redistribuer ou jeter les produits correspondants : le montant des produits perdus sera quand même dû par l'adhérent.

Sauf s'il est en service, un adhérent n'enregistre pas lui-même son panier, ni ne se sert directement en vrac.

Les produits commandés sont en général à usage uniquement du foyer adhérent. En cas d'achat massif (événement spécifique), l'adhérent prévient le bureau afin que celui-ci anticipe l'approvisionnement en conséquence.

Pour faire connaître La Forge, un adhérent peut réaliser une fois un panier pour une personne qui n'est pas encore adhérente (qui est enregistré et facturé sur son compte AD-0XX).

MUTUALISATION DES PERTES

La Forge fonctionne sur un modèle collaboratif et solidaire : cela implique que les adhérents sont mutuellement solidaires en ce qui concerne les pertes.

Ainsi, si des produits sont perdus, cassés, volés, etc., ou des erreurs de saisie réalisées en défaveur de La Forge (lors de la pesée ou de l'enregistrement en stock ou en caisse), la perte financière associée est partagée par tous les adhérents de l'association (via un pourcentage de pertes prévu dans le modèle financier sous la forme d'une **marge spécifique de 1%** sur la vente de chaque produit).

SOLIDARITÉ AVEC LES PLUS VULNÉRABLES

La Forge a pour objectif de faciliter l'accès à une nourriture saine et de qualité à des personnes n'achetant pas habituellement ce type de produits en raison de leur prix trop élevé.

Pour ce faire, le tarif d'adhésion est modulé en fonction de la situation sociale des bénéficiaires (voir paragraphe "Cotisation").

Par ailleurs, La Forge met à disposition des produits gratuits à destination des mêmes personnes :

- **(A)** soit sous la forme de **dons occasionnels** à des personnes étant ou non adhérentes à La Forge
- **(B)** soit sous la forme de **paniers solidaires (PS)** permettant aux bénéficiaires d'acheter des produits de leur choix gratuitement via La Forge ; le financement de ces PS est assuré par une **marge spécifique de 1%** sur la vente de chaque produit,

supportée par l'ensemble des adhérents ; le montant des PS est distribué chaque année, à la clôture de l'exercice comptable, et dépend donc du volume d'achat global réalisé par l'ensemble des adhérents de La Forge, du nombre de bénéficiaires des PS et ajusté au prorata des achats réalisés par la personne concernée, suivant la formule suivante :

(total des ventes de l'exercice - (A)) x 1% x total des achats annuels de la personne concernée / total des achats annuels de l'ensemble des personnes concernées

- **(C)** soit sous la forme de dons de produits achetés à La Forge par les adhérents, déposés dans des cagettes mises à disposition à La Forge à destination d'organismes d'aide alimentaire du type « Restos du coeur ».

ACCÈS À LA FORGE

La Forge est un lieu ouvert à tous les adhérents. Pendant les horaires d'ouverture (permanences), tout adhérent, même s'il n'est pas de service, peut venir y passer du temps, se connecter à Internet, boire un café, etc.

Des clés du local sont mises à disposition de certains adhérents en ayant la nécessité (réception de commandes, accès administratif, ménage...) moyennant la signature d'un bon de remise en main propre daté et signé.

AFFICHAGES

Dans un souci de clarté, il n'y pas d'affichage à l'extérieur du local, ni sur les portes.

A l'intérieur du local, sur les présentoirs ou tableaux d'affichage, les adhérents peuvent déposer des informations liées à des activités locales (cours de piano, danse...), des informations culturelles, festives ou militantes en accord avec les valeurs de la Forge (voir Préambule).

Les tracts de partis politiques ou à caractère religieux sont proscrits.

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Tout adhérent.e à La Forge accepte explicitement que les informations à caractère personnel suivantes soient accessibles à l'ensemble des adhérent.e.s dans La Pom' (accès sécurisé par mot de passe crypté en base de données) :

- nom
- prénom
- adresse
- téléphone
- email
- commune

Ces informations sont partagées afin de faciliter les échanges entre adhérent.e.s pour l'organisation des services, le choix de nouveaux produits, la logistique de livraison, etc.

Les emails doivent être utilisés exclusivement pour des informations qui concernent la Forge : remplacement de service, intérêt pour un nouveau produit, proposition d'un point à discuter en bureau ou en AG...

Conformément à la Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les adhérent.e.s disposent de plusieurs droits :

- Droit d'accès : ils peuvent demander à consulter les données les concernant
- Droit de rectification : ils peuvent exiger la correction d'informations inexactes
- Droit d'opposition : ils peuvent refuser l'utilisation de leurs données dans certains cas
- Droit à l'effacement ("droit à l'oubli") : ils peuvent demander la suppression de leurs informations sous certaines conditions.

Ces demandes peuvent être formulées par écrit ou par voie électronique, accompagnées d'un justificatif d'identité. Le bureau de La Forge dispose d'un délai d'un mois pour répondre.